

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2022

Le 2 novembre 2022, à 20 heures,
le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
sous la présidence de Monsieur Louis BONNET, maire.

Monsieur Jean-Philippe ACHARD a été désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme
Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme
Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Cécile
DEMENKOFF, M. Patrick LECOQ, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Amandine
APPLANAT, Mme Elodie BOFFELLI, Mme Aurélia PISANI, Mme Eve GALLAS, M.
Bruno GANDON, M. Franck PETIT, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne
MUH, Mme Maria DUFOUR.

Avait donné procuration : Mme Marie-Hélène MOREL à M. René
CECCHETTO, M. Vincent FLEGON à M. Georges MICHEL, Mme Angéline
LEROUX à M. Silvère JOUBERTEAU, M. Auguste DURAND à M. Jean-Louis
BOURRIE, Mme Christine JACQUES à Mme Sophie CLEMENT, M. Julien
BREMONT à M. Louis BONNET, M. Stéphane CLAUDON à M. Jean-François
CLAPAUD.

Absents : M. Patrick ZAMBELLI.

Date de convocation : 25/10/2022 **Date d'affichage :** 25/10/2022

En exercice : 29 **Présents ou représentés :** 28 **Votants :** 28

N°2022/072

Objet : Finances - La Cove - Fonds de concours Solidarité 2022



N°2022/072**Objet : Finances - La Cove - Fonds de concours Solidarité 2022****Rapporteur : M. Georges MICHEL**

Au titre de l'année 2022, La Cove apporte son soutien financier à des dépenses sur des équipements communaux, dans le cadre de son fonds de concours solidarité, pour un total de 155 997 €.

La commune de Mazan prévoit de réaliser les dépenses suivantes au titre de l'exercice 2022.

	Dépenses 2022		Recettes 2022
Fonctionnement			
Dépenses d'énergie des divers équipements	280 000.00	Fonds concours Cove 2022	139 000.00
		Autofinancement	141 000.00
Dépenses d'entretien et réparations des équipements communaux	40 000.00	Fonds concours Cove 2022	16 997.00
		Autofinancement	23 003.00
TOTAL	320 000.00		320 000.00

Il est proposé d'approuver le versement par la Cove d'un fonds de concours d'un montant de 155 997 € dans le cadre de son soutien financier aux projets d'équipements de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
à l'unanimité
ADOpte la proposition du rapporteur.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance

Jean-Philippe ACHARD

Le Maire

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.